



▶ *La Valserine, première rivière labellisée*
page 1

▶ *La vie du Projet Rivières Sauvages*
page 2

o numéro 2

o Décembre 2014

La lettre des Rivières Sauvages

Edito

Chers lecteurs, chers amis des rivières sauvages,

Depuis la parution de notre première lettre d'information, en novembre 2011, beaucoup d'eau a coulé, non pas sous les ponts, mais dans ces joyaux que nous nous efforçons de mieux faire connaître, pour qu'ils soient mieux compris, mieux valorisés, mieux protégés.

Le « projet Rivières Sauvages » a atteint son premier objectif. Un travail scientifique intense, une réorganisation administrative nécessaire, la forte implication des institutions françaises en charge de l'eau, le soutien de l'Ecole Centrale de Paris, l'appui technique d'Afnor Certification et enfin la mobilisation des acteurs au sein de la Commission scientifique et de la Commission label, ont porté leur fruit : le label « Site Rivières Sauvages » est né. Il est aujourd'hui porté conjointement par ERN-France et le Fonds Rivières Sauvages. Le 11 octobre dernier, un premier label a été décerné à la rivière Valserine, une belle récompense pour toutes et tous. Des candidats à la labellisation devraient bientôt rejoindre la Valserine, le Chéran dans les Alpes, le Fangu et le Travu en Corse. Un travail d'identification des rivières ou tronçon de rivières qui présentent un potentiel, réalisé avec les Agences de l'eau, est en cours et doit permettre de soutenir le rythme des labellisations dans les prochains mois et d'avoir quelques unes de nos plus belles rivières reconnues pour leur excellence écologique d'ici 2015 et la première date importante dans la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

Vous trouverez, dans cette lettre, que nous nous efforcerons de faire paraître 3 ou 4 fois par an, l'essentiel pour comprendre la dynamique en cours.

Bonne lecture, et merci pour votre soutien.

Le président
Roberto Epple

Le grand évènement : la Valserine, première rivière labellisée.

Il a fallu beaucoup d'efforts, de dévouement, d'habileté, d'engagement de tous pour faire naître cet instrument, totalement neuf dans le paysage des labels français, voire internationaux. Mais il existe aujourd'hui.

Et c'est la Valserine, qui coule dans le Parc naturel régional du Haut Jura et pour une majeure partie dans le département de l'Ain, qui a été la première rivière à recevoir la distinction. Dans la mairie de Chézery-Forens, une centaine de personnes se sont retrouvées, citoyens, élus, scientifiques, pêcheurs, représentants du PNR du Haut Jura, de l'Etat en région, de l'ONEMA, des Agences de l'eau, de la Région Rhône-Alpes, d'Afnor Certification et en présence du sénateur président du Conseil Général de l'Ain, M. Rachel Mazuir. Tous étaient rassemblés pour l'attribution du label « Site Rivières Sauvages » à ce cours d'eau pilote depuis l'origine du projet. Le label, très exigeant, décerné pour 4 années, compte en France 3 niveaux. La Valserine a obtenu le niveau 2 sur la presque totalité de son cours.

C'est le PNR du Haut Jura qui a porté la demande, soutenu activement par le Conseil Général de l'Ain et les pêcheurs, qui sera le gestionnaire du label pour le territoire. Un programme d'actions ambitieux est associé au label ayant comme objectif d'étendre dans quelques années le territoire labellisé. Les collectivités locales, territoriales ainsi que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse s'associent au financement des actions envisagées et à l'animation du programme. Une première en Rhône-Alpes sur une masse d'eau non prioritaire au titre des objectifs DCE.



© Tuchau / Flickr commons



© C. Beaudouin



© Yannick Bongentini

La vie du Projet Rivières Sauvages



L'accord cadre avec le MEDDE, les 6 agences de l'eau et l'ONEMA signé

Un accord cadre entre le ministère de l'écologie, les 6 agences de l'eau, l'ONEMA et ERN, a été signé pour une durée de deux ans, le 26 mai 2014. Le projet Rivières Sauvages fondé par le WWF et ERN avec l'appui de la Fondation Humus est aujourd'hui porté par l'association ERN ce qui permet le soutien des institutions publiques. Le Fonds, quant à lui, a la mission de développer des partenariats avec les entreprises, les fondations et ainsi de lever des fonds privés pour cofinancer le projet Rivières Sauvages. Cet accord cadre prévoit le développement et la valorisation du label « Site Rivières Sauvages », l'appui technique aux acteurs de terrain en les impliquant dans le projet et le futur réseau et la valorisation

des services écosystémiques rendus par ces rivières sauvages. C'est un indicateur de l'intérêt que portent l'Etat et des établissements publics à la conservation des ultimes joyaux d'eau courante de notre pays. L'accord se traduit aujourd'hui par des actions concrètes : tout d'abord jusqu'à l'été 2015 un recensement des rivières qui présentent un potentiel d'éligibilité au label (ce diagnostic est réalisé en partenariat avec les agences de l'Eau), ensuite par des actions de communication, ainsi que par un projet de recherche autour des services écosystémiques sur les territoires candidats.



La Soča, première rivière européenne labellisée ?

Un rapprochement est en cours avec les représentants du programme STAR (Save The Alpine Rivers) du bureau EALP (European Alpine Programme) des WWF de l'arc alpin pour envisager la labellisation de la Soča, rivière Slovène qui est certainement sur sa partie amont, la rivière de référence en matière de conservation de la naturalité en Europe. C'est sur cette rivière que s'est déroulé en Août 2014 un séminaire international à Tolmin en Slovénie organisé par l'ONG Continental Trout Conservation Fund auquel nous avons participé.

Calendrier du projet rivières sauvages

12 décembre 2014

Assemblée Générale d'ERN

19 décembre 2014

CA du Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

18 décembre 2014

Conseil scientifique du « projet Rivières Sauvages »

1er trimestre 2015

Séminaire « grandes rivières »

Focus partenaire



WattValue est un acteur indépendant et pionnier qui développe depuis 2006 des services adaptés aux besoins énergétiques de clients professionnels autour de la valorisation de l'énergie et de la promotion d'une gestion durable de l'électricité. Dans un contexte récent d'ouverture des marchés de l'énergie en pleine évolution, les périmètres d'intervention de la société sont les suivants :

- Spécialiste de la garantie d'origine de l'électricité ;
- Promotion de l'électricité locale et renouvelable par des offres de consommation d'électricité renouvelable ;
- Stratégies d'achat et de vente d'énergie par consultation de marché ;
- Accompagnement des producteurs ou consommateurs d'énergie.

Grâce à ce partenariat majeur inscrit dans la durée, nous avons pu organiser notamment des actions de terrain mais aussi le lancement du label, la première projection nationale du film « Des rivières sauvages et des hommes » ainsi que l'organisation de la première labellisation sur la Valserine.



Adresse postale :

ERN / Fonds pour la Conservation des Rivières Sauvages

8 rue Crozatier 43000 Le Puy | +33 (0)4 71 05 57 88

www.rivieres-sauvages.fr

Directeur de la publication : Roberto Epple

Comité de rédaction : Georges Emblanc, Martin Arnould,
Denis Caudron, Mélanie Taquet